

Commune de PORTE-DES-BONNEVAUX

République française
Département de l'Isère
Canton de BIEVRE
Arrondissement de VIENNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Septembre 2020

Nombre de

membres :

En exercice : 23

Présents : 21

Votants : 21

Le jeudi 10 septembre 2020 à 20h00 le Conseil Municipal de la commune de PORTE-DES-BONNEVAUX dûment convoqué le 04/09/2020 s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Alain MEUNIER, Maire.

Étaient présents :

BECK Maurice, BERLIOZ Stéphane, BOUVIER Régis, BRUT Annie-Pierre, CHALEIL Christine, COLLION Olivier, COUTURIER Sébastien, CRETINON Françoise, DIGAUD Paulette, FANCHON Jean-Louis, GARREL Virginie, HERICHER Aude, LE DIVOUZET Magali, LEFEVRE Stéphanie, MALJOURNAL Vincent, MEUNIER Alain, OGIER Christian, PAROT Aline, PILLOIX Patrick, PIOLLAT Isabelle, PRIMAT Ludovic, SCIET Sylvie, TOURNIER-FILLON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents : CHALEIL Christine, PRIMAT Ludovic

M. OGIER Christian a été désigné comme secrétaire de séance.

Début de séance : 20h05.

- En début de séance est évoquée l'absence de Mme CHALEIL. Celle-ci devrait envoyer sa lettre de démission prochainement. Monsieur le Maire précise la procédure et informe le conseil que la personne qui suivait sur la liste lors des élections municipales intégrera le conseil municipal.
- Il est proposé d'ajouter 3 points à l'ordre du jour :
 - Autorisation à donner au Maire pour l'augmentation du temps de 2 agents CDD suite à la crise sanitaire.
 - Création d'une commission « marché citoyen »
 - Point sur le forum des associations.Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Point financier

Monsieur OGIER présente le bilan financier.

Excédent global (fonctionnement et investissement) \simeq 1.032.174,00 €. Il reste 4 mois d'exercice.

Point sur les travaux en cours

- Travaux de voirie : Ils sont terminés à Arzay et Nantoin. Sur Semons et Commelle, il reste des travaux à effectuer.
- Travaux école : il reste quelques finitions. La commission scolaire a visité les locaux. La mise en place du protocole sanitaire est évoquée. Un protocole plus « pointu » à destination des agents a été élaboré en collaboration avec la crèche.

Délibération 51 – Augmentation de la quotité de travail de 2 agents en contrat à durée déterminée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modalités de mise en place du protocole sanitaire lié à la crise du Covid 19, dans les services cantine et périscolaire de PORTE-DES-BONNEVAUX.

Il évoque également la hausse de la fréquentation de la cantine de l'école de Commelle.

Toutes ces raisons ont entraîné une augmentation des heures de travail de certains agents. Pour faire face à celle-ci, il y a lieu notamment d'augmenter, de plus de 10 %, la quotité de travail de 2 agents actuellement en contrat à durée déterminée.

Au vu de la crise sanitaire et des nécessités du service, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à augmenter la quotité de travail de 2 agents en contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

➤ AUTORISE le Maire à augmenter la quotité de travail de 2 agents en contrat à durée déterminée.

Leur contrat sera régularisé par un avenant.

Délibération 52 – Soutien à la filière forêt-bois locale pour la construction bois

CONSIDERANT qu'il existe sur le territoire deux dispositifs permettant de valoriser la ressource et les entreprises locales : la certification BOIS DES ALPES™ et de l'AOC Bois de Chartreuse ;

CONSIDERANT que les filières bois locales sont structurées et en capacité de fournir aux maîtres d'ouvrage des garanties, par le biais de la certification BOIS DES ALPES™ et de l'AOC Bois de Chartreuse ;

CONSIDERANT que la collectivité pourra bénéficier d'un accompagnement des acteurs partenaires cités par ailleurs : et que tous les outils d'aide à la décision, techniques et juridiques, permettant la mise en œuvre de la présente délibération lui seront mis à disposition ;

CONSIDERANT que l'utilisation du bois local en construction dans le respect des règles de mise en concurrence est possible via la certification BOIS DES ALPES™ ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal de PORTE-DES-BONNEVAUX, à l'unanimité :

Article 1er : Utilisation du bois local certifié en construction

S'ENGAGE à développer dans ses bâtiments (construction, extension, réhabilitation) l'usage du bois local via un de ces deux dispositifs afin de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la protection de l'environnement, à la valorisation de la ressource locale et au soutien du tissu économique local ;

S'ENGAGE en tant que maître d'ouvrage à étudier la solution bois local certifié ou bois AOC à chaque projet de la collectivité ;

S'ASSURE lors du lancement de toute nouvelle procédure de passation de marché, de la meilleure prise en compte des ressources et des savoir-faire locaux ;

S'ENGAGE à étudier et réaliser, quand c'est possible, des constructions où le bois local certifié ou AOC est le matériau principal de la structure, et à vérifier, en tant que maître d'ouvrage et dès la conception de projets de bâtiment ou d'aménagement, que le maître d'œuvre et les bureaux d'études auront bien respecté la programmation et ses objectifs en matière d'utilisation du bois local selon ces deux dispositifs ;

S'ENGAGE à porter une vigilance particulière à chaque étape du marché (programme, cahier des clauses administratives particulières et cahier des clauses techniques particulières, suivi des travaux) et à s'appuyer sur le guide juridique pour insérer le bois local certifié BOIS DES ALPES™ dans la commande publique.

Dans le cas d'un projet avec l'AOC Bois de Chartreuse, pour l'insertion dans les marchés publics, un travail sera fait conjointement avec BOIS DES ALPES™ et l'AOC Bois de Chartreuse.

Article 2 : Utilisation de bois local comme source d'énergie

S'ENGAGE, lors d'un choix énergétique pour un bâtiment (neuf ou rénovation), à réaliser, quand c'est possible une étude comparative incluant le bois énergie et en cas de proximité d'un réseau de chaleur utilisant du bois, la collectivité étudiera la possibilité d'un raccordement.

S'ASSURE qu'à la conception le maître d'œuvre et les bureaux d'études auront bien respecté la programmation et ses objectifs en matière d'utilisation du bois.

S'ENGAGE à porter une attention toute particulière au choix de gestion de l'équipement ainsi qu'aux modalités de la commande du combustible bois. Ces orientations impacteront directement les possibilités d'approvisionnement en circuit de proximité, ce qui permettra la valorisation de la ressource locale.

Article 3 : Communication et information diffusée sur le territoire

S'ENGAGE à communiquer sur sa démarche et informera les partenaires sur les projets qui rentrent dans la dynamique de la présente délibération.

Délibération 53 – Attribution des subventions aux organismes et associations pour l'année 2020

M. le Maire propose de voter la répartition des subventions attribuées à certaines associations, sociétés ou organismes pour l'année 2020.

Sur proposition de la commission des finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

● FC Liers Nantoin	350 €
● Olympique Commellois.....	700 €
● BOSS Arzay Semons.....	350 €

SOUS TOTAL FOOT	1.400 €
● Bibliothèque Nantoin	800 €
● Bibliothèque Semons	400 €

TOTAL **2.600 €**

➤ CHARGE M. le Maire de faire effectuer les paiements correspondants.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2020 au compte 6574.

Délibération 54 – Demande d'aide au Département pour l'aménagement de sécurité

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement de sécurité de la RD 56. Ce dossier a pour objectif de maîtriser les vitesses de circulation et de sécuriser les arrêts de bus ainsi que les cheminements piétons au carrefour chemin des Routes.

Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 99 932.70 €. Le prix se décompose ainsi :

- .. Travaux préparatoires..... 6 900,00 €
- .. Aménagement carrefour des Routes 61 668,00 €
- .. Réseaux eaux pluviales 5 946,00 €
- .. Aménagement chicane 6 546,00 €
- .. Aménagement carrefour chemin des Ruats 4 278,00 €
- .. Contrôles – Réception..... 1 560,00 €
- .. MOE 13 034.70 €

Ces travaux figurent dans la liste des travaux éligibles à l'octroi d'une subvention de la Conférence du Territoire de Bièvre Valloire, à hauteur de 40 %.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents ou représentés :
(Vote : 20 pour – 1 contre)**

- APPROUVE l'aménagement de sécurité de la RD 56 pour un coût estimé à 99 932.70 € HT
- SOLLICITE le concours financier du Département de l'Isère pour l'aménagement de sécurité RD 56
- CHARGE M. le Maire de déposer le dossier auprès de la Conférence du Territoire de Bièvre Valloire.

Réouverture des salles des fêtes et stades – Protocoles sanitaires

2 protocoles sont présentés :

Le premier concerne les activités sportives et a été établi sur le modèle de celui de la communauté de communes. Il pourra être adapté en fonction des annonces gouvernementales à venir. Une feuille d'émargement sera mise en place avec les coordonnées des personnes présentes.

Le second concerne les salles des fêtes (hors activités physiques et sportives). Les fêtes privées ne seront pas possibles en semaine uniquement sur la salle des fêtes de Commelle. Le nombre maximum de personnes autorisées sera précisé, en fonction de la grandeur de chaque salle.

Délibération 55 – Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante doit établir son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Le règlement intérieur, auparavant obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, l'est désormais pour celles de 1000 habitants et plus depuis le 1^{er} Mars 2020.

M. le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement (préalablement transmis à chaque conseiller municipal). Ce règlement fixe notamment :

- Les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal ;
- les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales ;
- les conditions de consultation des projets de contrats ou de marchés.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- D'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par M. le Maire.

Désignation des représentants communaux au commissions de Bièvre Isère Communauté

- Economie, Commerce, Artisanat, Plan de Relance, Agriculture, Circuits courts, Tourisme et Patrimoine, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Economie) : **COLLION Olivier**
- Administration Générale et Ressources Humaines, Commande Publique, Finances et Prospective Financière, Mutualisation : **FANCHON Jean-Louis**
- Aménagement du Territoire, Urbanisme, Habitat et Logement : **DIGAUD Paulette**
- Transition Ecologique, Mobilités, Environnement, Forêt, Chasse et Pêche, Cycle de l'Eau, Biodiversité : **MALJOURNAL Vincent**
- Petite Enfance, Enfance et Jeunesse, Solidarités, Proximité, Séniors, Santé, Famille, ESS (Economie Sociale et Solidaire – Volet Social) : **SCIET Sylvie**
- Culture, Lecture Publique, Festivals : **HERICHER Aude**
- Sports, Equipements Sportifs et Vie Associative : **GARREL Virginie**
- Eau potable, Assainissement, Collecte et Valorisation des Déchets, Ecogestes : **TOURNIER-FILLON Jean-Paul**
- Travaux, Maintenance des bâtiments et Sécurité, Aménagement Numérique, Système d'information : **PILLOIX Patrick**

Point sur l'avancement de l'adressage

Un groupe de travail a été constitué l'année dernière. Certains noms de rues (en « doublon » sur PORTE-DES-BONNEVAUX) ont été changé. Un bilan des numérotations des maisons est à faire.
Une commande de plaques sera faite et des courriers seront adressés aux administrations concernées.

Informations sur le plan sécheresse

La préfecture a remonté le niveau du plan sécheresse.
Une information sera transmise aux membres du conseil.

Conventions Aqualib'

Les écoles de PORTE-DES-BONNEVAUX bénéficient de la mise à disposition du centre Aqualib' de la Côte-St-André afin de les initier à la pratique des activités aquatiques. La commune prend en charge le transport.
Le maire signera les conventions de mise à disposition établies par année scolaire, pour chaque école.

Informations BIC

Ordures ménagères : la fréquence du ramassage va passer à 0,5 (1 semaine / 2). Une réunion publique d'informations aura lieu à Penol. Des poubelles seront ajoutées aux bennes de tri.

Commission « Marché citoyen »

Des explications sont apportées par MM. FANCHON et COUTURIER. Ce marché est une « initiative citoyenne ». Il a lieu tous les jeudis de 16h à 18h30 et 4 animations spécifiques par an seront proposées. Les représentants seront présents au forum des associations pour expliquer leur démarche. Monsieur le Maire propose de désigner plusieurs élus pour participer à cette commission.

Mmes LEFEVRE Stéphanie, LE DIVOUZET Magali et PIOLLAT Isabelle se portent volontaires.

Forum des associations

Une affiche a été élaborée. Il aura lieu le samedi 19.09 à la salle des fêtes de Nantoin. Une annonce sera faite dans le journal.

Questions diverses

- Mutuelle communale : Les responsables vont proposer une permanence à la salle des fêtes de Commelle, les administrés intéressés doivent prendre rendez-vous.
Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres.
- M. TOURNIER-FILLON indique qu'un recensement des fossés sur la commune déléguée de Nantoin est à prévoir avec un élu de Nantoin. Un rendez-vous est pris.
- M. PILLOIX souhaite savoir s'il y a du nouveau quant à la position du département concernant les abris bus. M. MEUNIER lui fait part de la réponse qui lui a été faite.
- M. BECK indique que plusieurs personnes se sont plaintes pour des nuisances causées par des aboiements de chiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.
Prochaine réunion le mardi 6 Octobre 2020 à Nantoin.